

PROJET PEDAGOGIQUE DU SERVICE JEUNESSE

MAIRIE DE VILLENEUVE EN RETZ

Préambule

La politique éducative municipale correspond à une réelle volonté des élus de Villeneuve en Retz de favoriser l'accompagnement des jeunes de la commune.

Les intentions éducatives se présentent selon trois principaux axes :

- *Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes*
- *Permettre le développement culturel et l'épanouissement de chaque individu*
- *S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs*

Le Service Jeunesse Municipal est un lien cohérent entre la politique éducative municipale et la population locale.

Il comprend plusieurs services :

- *L'espace jeune 11-13 ans*
- *L'espace jeune 14-18 ans*
- *Le soutien aux projets Jeunes*
- *Des événements informations jeunesse*

L'accueil de loisirs 11-14 ans

Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est un lieu de rencontres et d'échanges. L'animatrice est disponible et à l'écoute des jeunes et de leurs familles.

Il est ouvert aux jeunes de 11-14 ans selon les modalités suivantes :

- Durant la période scolaire : le mercredi de 14h à 18h
- Durant les vacances scolaires :

Lundi, mardi	9h-12h30	14h-18h
Mercredi, jeudi et vendredi	9h-12h30	FERME

L'inscription pour l'accueil de loisirs est obligatoire soit par mail à : sej.bourgneuf@orange.fr ou par téléphone au 02/40/64/90/23. Le jeune doit rester présent sur la structure durant les horaires indiqués. Un planning avec les activités est proposé 15 jours avant les vacances.

L'adhésion est de 10 euros par jeune et par année. Elle devient effective à réception des documents obligatoires dûment complétés et signés soit :

- la fiche d'inscription
- la fiche sanitaire
- les autorisations

Une charte de bon fonctionnement est distribuée aux familles. C'est un contrat de confiance entre la famille, le jeune et le Service Jeunesse. En adhérant au Service Jeunesse, chacun s'engage à la respecter.

L'encadrement est assuré par Mme Berthelot Florence, titulaire du BPJEPS LTP, du BAFD et du BAFA. Elle peut encadrer 12 jeunes âgés de 11-14 ans. Elle peut être remplacée ou accompagnée par des animateurs saisonniers titulaires au minimum du BAFA.

Certaines sorties sont payantes selon un tarif annoncé à l'avance et qui peut être basé sur le quotient familial. La facture est à régler avant l'activité, l'acquittement de celle-ci donnant droit à participer à l'activité.

L'accueil de jeunes des 14-17 ans

Le fonctionnement

L'accueil de jeunes est un lieu de rencontres et d'échanges. L'animatrice est disponible et à l'écoute des jeunes et de leurs familles.

Il est ouvert aux jeunes de 14-17 ans selon les modalités suivantes :

- Durant la période scolaire : le vendredi de 17h à 19h
- Durant les vacances scolaires : le mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 18h

Le jeune a la possibilité de venir ou de quitter la structure durant les horaires indiqués, selon sa convenance, mais les aller-retours incessants ne seront pas tolérés. Un planning avec les activités est proposé 15 jours avant les vacances, il peut être modifié en fonction des envies des jeunes.

Pour les activités dites « de consommation » (laser game, patinoire...), le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire soit par mail à : sej.bourgneuf@orange.fr ou par téléphone au 02/40/64/90/23.

L'adhésion est de 10 euros par jeune et par année. Elle devient effective à réception des documents obligatoires dûment complétés et signés soit :

- la fiche d'inscription
- la fiche sanitaire
- les autorisations

Une charte de bon fonctionnement est distribuée aux familles. C'est un contrat de confiance entre la famille, le jeune et le Service Jeunesse. En adhérant au Service Jeunesse, chacun s'engage à la respecter.

L'encadrement est assuré par Mme Berthelot Florence, titulaire du BPJEPS LTP, du BAFD et du BAFA. Elle peut encadrer jusqu'à 20 jeunes âgés de 14-17 ans. En fonction des activités, le nombre de places peut être délimité. Elle peut être remplacée ou accompagnée par des animateurs saisonniers titulaires au minimum du BAFA.

Certaines activités ou sorties sont payantes selon un tarif, annoncé à l'avance et qui peut ou non être basé sur le quotient familial. Le paiement des activités se fait lors de l'inscription. La facture est à régler avant l'activité, l'acquittement de celle-ci donnant droit à participer à l'activité.

Les activités

Les inscriptions aux activités se font par mail ou par téléphone. Le nombre de place étant parfois limité, c'est la date et l'heure qui fera fois de l'inscription. Une liste d'attente sera établie sur le même fonctionnement. Si il y a des désistements, l'animateur vous recontactera par téléphone ou par mail.

Les jeunes pourront choisir des activités selon des choix réfléchis et discutés avec l'animatrice. Ces choix pourront, si ils sont validés, être planifiés ultérieurement.

En cas de désistement, vous devez prévenir au plus tard 24 heures avant l'activité. Dans le cas contraire, celle-ci ne sera pas remboursée (sauf justificatif).

La Charte de bon fonctionnement

Ce contrat de confiance établie entre la famille, le jeune et le Service Municipal indique les engagements de chacun. Elle est prise en compte dans l'adhésion du jeune. Pour rappel, l'alcool et les produits stupéfiants sont interdits dans l'espace jeune et aux alentours. En cas de non respect de ces engagements, les jeunes risquent différentes sanctions expliquées sur la Charte.

Les espaces d'activités

L'espace jeune comprend plusieurs espaces délimités :

- Un coin détente avec fauteuils et livres
- Un coin activités manuelles
- Un coin jeux de société
- Un espace baby foot, fléchettes
- Un coin cuisine
- Un coin bureau avec un ordinateur

En fonction des activités, l'animatrice peut être amené à réserver d'autres espaces (la salle de sport, skate parck, city stade...)

Le matériel mis à disposition pour l'espace jeune doit être utilisé avec respect et dans ses fonctionnalités.

La santé

Un coin infirmerie fermé à clef est installé dans l'espace jeune conformément aux règles sanitaires d'un accueil de jeunes.

L'animateur peut émettre les premiers soins. En fonction de la gravité des blessures, il doit contacter le 15.

Si le jeune suit un traitement, il est important de le signaler à l'animateur.

Les repas

Pour les sorties, le pique-nique est fourni par les familles.

Pour les soirées organisées dans le cadre de l'accueil jeune, une participation financière sera demandée aux familles. Les courses, la préparation du repas et le rangement sera effectués avec les jeunes.

Le rôle de l'équipe

La directrice est la responsable des jeunes et des animateurs. Elle a un rôle pédagogique et administratif. Elle est garante de la mise en place du projet pédagogique.

L'équipe doit être **à l'écoute** :

- Prendre en compte la personnalité de chaque jeune
- Prendre en compte les idées et envies des jeunes
- Prendre en considération les collègues et leurs idées
- Instaurer des temps d'échange avec les jeunes

Les animateurs doivent être attentifs et vigilants :

- Coordonner la vie quotidienne : hygiène, santé, rythme de chacun, qualité de la nutrition...
- Assurer la sécurité : des lieux, des activités et des individus.
- Avoir un discours identique à toute l'équipe
- Aménager ou réaménager les espaces de vie des jeunes afin qu'ils soient le plus adaptés
- Donner des informations claires et accessibles facilement, par oral ou par les différents moyens de communication (affiche, vidéos, facebook...)

L'équipe se doit d'intervenir pour rappeler les règles si nécessaire mais son rôle est d'accompagner les jeunes et non faire à leur place.

Un bilan rassemblant l'équipe permet de partager sur les points positifs et négatifs de la semaine passée et d'apporter des nouvelles informations pour les semaines suivantes.

Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques découlent des intentions éducatives établies par la municipalité.

Des moyens sont définis afin de répondre à ces objectifs pédagogiques.

Des évaluations seront régulièrement mise en place afin de vérifier le suivi de ce projet pédagogique. Un bilan pour chaque tranche d'âge (préados et ados) sera effectué deux fois par an afin de définir les points positifs et négatifs du Service Jeunesse.

I/ FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE SOCIALE ET LA RESPONSABILISATION DES JEUNES

Objectifs opérationnels	Moyens	Évaluation
Apprendre la vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et assurer le suivi d'une Charte de bon fonctionnement • Écrire les règles de vie avec les jeunes • Garantir le respect de tous (rythmes et culture) 	<ul style="list-style-type: none"> • La Charte est-elle respectée par tous ? • Combien de jeunes ont participé à la mise en place des règles de vie ? • La notion de respect est-elle exprimé par les jeunes ?
Gérer des actions en autonomie	<ul style="list-style-type: none"> • Donner la possibilité aux jeunes de choisir et d'organiser leurs temps de loisirs (planning des vacances) • Faciliter l'accès à l'information et aux moyens de communication • Mettre les jeunes en position de responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes participent-ils à l'élaboration du planning pour les activités des vacances ou du mercredi ? • Les jeunes font-ils des recherches sur internet ? • Combien de jeunes demandent des informations ? • Les jeunes respectent-ils les responsabilités qu'ils leurs sont donnés ?
Favoriser l'engagement des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute des propositions des jeunes et accompagner leur projet dans la mesure du possible • Valoriser les actions réalisés par les jeunes (exposition, article de presse...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de projet à l'année découlent des jeunes ? • Les actions réalisés par les jeunes sont-elles présentées au public extérieur ? • Combien d'articles à l'année sur les actions de l'espace jeune ?

II/ PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT CULTUREL ET L'EPANOUISSEMENT DE CHAQUE JEUNE

Objectifs opérationnels	Moyens	Évaluation
<p>Favoriser la découverte et l'ouverture à la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités innovantes par l'intermédiaire d'intervenants professionnels ou de partenaires • Travailler sur la découverte des différents arts (musique, science, peinture...) • Organiser des rencontres avec différents publics (petite enfance, jeunes du territoire, personnes âgées, personnes porteur de handicap, étranger) • Laisser libre court à l'imagination et à la créativité des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Un stage découverte à chaque vacance ? • Combien d'ateliers innovants mis en place par trimestre ? <ul style="list-style-type: none"> • Combien de sorties culturelles par mois ? • Les jeunes ont-ils rencontré d'autres publics ? A quelle fréquence ? • Les jeunes sont-ils acteurs des activités de découverte ou c'est l'animateur qui propose ?
<p>Permettre le développement de la personnalité, des talents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer et communiquer avec le jeune sur ses hobbies • Donner la possibilité aux jeunes de développer ses talents • Encourager le jeune à s'exprimer à travers différents outils (smiley, mur d'expression, quizz...) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'animateur a-t-il répertorié les hobbies de ces jeunes ? • Les talents sont-ils valorisés ? Par quel moyens ? • Les outils mis à disposition pour s'exprimer fonctionnent-ils ? Pourquoi ?

III/ S'INSCRIRE DANS LA COMPLEMENTARITE ET DANS LA CONTINUITE DES AUTRES TEMPS EDUCATIFS

Objectifs opérationnels	Moyens	Évaluation
<p>Établir une collaboration avec les familles et les différents acteurs de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Être à l'écoute des familles • Informer les familles sur les activités de l'espace jeune (mail, plaquette, site de la Mairie, facebook) • Impliquer les parents dans la vie de la structure (inauguration, exposition, pot des parents, soutien pour certaines activités) • Travailler avec les différents partenaires locaux (centre de loisirs, bibliothèque...) et les services jeunesse du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles sont-elles réceptives aux informations divulguées ? • Les informations sont-elles suffisamment diffusées pour les familles ? • Les parents participent-ils aux événements créés par l'espace jeune ? Si oui, combien ? • Les différents partenaires sont-ils sollicités au moins une fois par trimestre ? • Y-a-il des échanges avec les services jeunesse du territoire ?
<p>Être un relais d'informations, notamment sur les dispositifs concernant la Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Point Information Jeunesse (permanences, forum des jobs...) • Diffusion des informations relatives aux associations de la commune et aux alentours • Communication par divers outils (fly, affiche, facebook, mail, article...) sur les événements culturels de proximité et/ou d'ailleurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de personnes viennent au PIJ par mois ? • Un bilan plus détaillé sera réalisé par le PIJ (quantitatif et qualitatif) • Les associations utilisent-elles le service Jeunesse pour diffuser ses informations ? • Les outils de communication pour informer sur des événements culturels sont-ils bénéfiques ? Quels sont les outils les plus adaptés ?
<p>Informier et prévenir les conduites à risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des prospectus sur les conduites à risques au sein de l'espace jeune • Organiser des soirées discussion et de jeux autour de thématiques précises (alcool, sexe, drogue...) sous la forme « d'apéri girl ou apéri boy » • Mettre en place les Compétences Psycho Sociales auprès des préados • Former l'équipe d'animation sur les conduites à risques 	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes regardent-ils ou prennent-ils les prospectus sur la prévention ? • Une soirée « apéri girl et/ou apéri boy » dans l'année 2015/2016 au minimum • Les préados ont-ils travaillé sur les CPS ? • L'équipe d'animateur s'est-elle formé sur les CPS et conduites à risques ?